

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19934 - 77EME ANNÉE

La crise sanitaire importée à La Réunion ne doit pas être prétexte à une division de la population et à la remise en cause de droits durement acquis

CGTR Commerce : appel à la grève et au rassemblement devant l'ARS

La CGTR Commerce et Services appelle à un rassemblement le 31 août devant l'ARS pour protester contre le Pass sanitaire obligatoire imposé aux salariés du secteur, pour s'opposer à la « gestion capitaliste » des hôpitaux responsable de la très grave dégradation du secteur public de la santé, pour la reconnaissance du coronavirus des effets secondaires des vaccins anti-COVID en tant que maladies professionnelles, pour la levée des brevets sur les vaccins et contre l'obligation vaccinale.

La CGTR Commerce et Services appelle à la grève et à une journée de mobilisation tous les salariés de ses champs d'activités le 31 août 2021 devant le siège de l'ARS. Le Président de la République affirme « le virus tue, le vaccin sauve des vies » mais que prend-il comme décision ? Il promulgue une loi qui impose un « Pass » qui n'a de sanitaire que le nom de telle manière qu'une partie de la population sera amenée à contrôler l'autre. Cette situation est un fait sans précédent dans notre pays ! S'il y a des femmes et des hommes qui ont assumé leurs responsabilités dans cette crise, ce sont bien les salariés du Commerce et des Services, sans oublier les professionnels de la santé ! Ses salariés, indispensables hier, sont aujourd'hui « des oubliés » et

sont tous pointés du doigt par le gouvernement et par le patronat. En imposant à certains salariés, notamment ceux des Hôtels, Café, Restaurants et ceux des Services à la Personne de présenter un « Pass Sanitaire » à leur employeur afin d'exercer leur activité professionnelle, il a imposé la communication de données à caractère personnel de nature médicale à l'employeur, mais aussi à tout salarié « habilité » par ce dernier à opérer un contrôle du « Pass Sanitaire ». Quid de la médecine du travail garantissant le traitement objectif et non discriminant des données de santé ?

La CGTR Commerce et Services s'oppose à cette loi et à toute mesure antisociale et liberticide. Quelle que soit l'opinion des uns et des autres sur le vaccin, nous devons rester unis sur des objectifs communs à tous les travailleurs et frapper ensemble contre l'état d'esprit répressif du gouvernement.

« Gestion capitaliste » des hôpitaux

Aujourd'hui, les responsables de la gestion calamiteuse de cette crise vont sur le terrain de la morale pour s'attribuer le beau rôle. Là encore, c'est ignoble et inacceptable !

Dans les hôpitaux, comme dans beaucoup d'autres secteurs, ce sont les règles de la gestion capitaliste qui sont imposées : on parle de « rentabilité », « d'équilibre des comptes », « contraintes budgétaires », dans les hôpitaux, on ne parle plus de « patients », mais de « clients »...

Nous ne sommes pas contre la vaccination mais contre des modalités d'obligation inscrites dans la loi.

Nous sommes contre les sanctions salariales.

Nous exigeons :

- Le retrait de la mise en place du Pass Sanitaire pour tous les salariés,
- La levée immédiate de l'obligation vaccinale pour certains salariés quelque soit la forme utilisée,
- La levée des brevets,
- Une reconnaissance de maladie professionnelle du SARS-CoV-2 pour tous,
- Une reconnaissance en maladie professionnelle pour les conséquences des effets secondaires du vaccin,
- La reconnaissance en maladie professionnelle du syndrome d'état post traumatique,
- L'abrogation des jours de carence.

Comment juguler une épidémie alimentée par des cas importés

37 cas de COVID-19 importés en une semaine : fermer l'aéroport pour protéger la population

Pour entrer à La Réunion sans motif impérieux et sans contrôle sanitaire, il suffit d'un test de dépistage réalisé 3 jours avant le voyage à condition de prouver un schéma vaccinal complet. Cela signifie qu'aux yeux des autorités sanitaires, ces voyageurs ne peuvent pas contaminer la population à leur arrivée. Mais l'annonce d'une forte augmentation du nombre de cas importés, 37 en une semaine, souligne l'inefficacité de ces mesures qui rendent possible de nouvelles épidémies causées par des variants. La seule mesure de protection de la population efficace reste la fermeture de l'aéroport.

La Préfecture de La Réunion a diffusé hier le point hebdomadaire sur l'épidémie de COVID-19, voici un extrait :

« Du 14 au 20 août, 1 929 cas ont été recensés en 7 jours. Le taux de positivité est en baisse à 5 %, le taux d'incidence hebdomadaire s'établit à 226/100 000 habitants en baisse également et le nombre de dépistages est en augmentation (38 770 tests réalisés sur la semaine).

Parmi ces 1 929 cas :



- 1 864 cas sont classés autochtones,
- 37 cas sont classés importés soit 1,9 % des cas,
- 1 cas est classé autochtone secondaire.

Compte tenu des 45 980 guérisons et des 332 décès depuis le début de la crise sanitaire, 2 681 cas sont encore actifs à ce jour.

48 683 cas ont été investigués à ce jour par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 94,2 % sont des cas autochtones.

Recherche de mutations Covid-19

Du 14 au 20 août, 3 164 tests positifs ont été criblés pour identifier une mutation : 2 407 cas présentaient une des mutations spécifiques sous surveillance, soit une proportion de 76,07 % contre 75,66 % la semaine précédente.

Le virus circule à un rythme soutenu et la part des formes variantes reste très importante à La Réunion. Le variant Delta (indien) représente 65 % des mutations (contre 58 % la semaine précédente) devant le variant Beta (sud-africain) à 35 % (contre 42 %). »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Lutter contre le réchauffement climatique, on peut le faire : l'exemple du protocole de Montréal

Selon une étude publiée dans la revue « Nature », sans le protocole de Montréal de 1987, les températures pourraient déjà être supérieures d'un degré.

La COP26 débutera à Glasgow le 1er novembre prochain, quelques semaines après la publication d'un rapport choc du Giec prédisant des événements climatiques extrêmes, même si l'humanité réussissait à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré d'ici à 2030. Alors que certains s'interrogent sur l'utilité de ces discussions internationales, notamment après les déceptions de la COP21, une étude relayée par Les Échos affirme que c'est grâce à une entente multilatérale que la situation n'est pas plus grave.

Le Protocole de Montréal est un accord multilatéral international sur l'environnement qui fait suite à la convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone adoptée le 22 mars 1985. Il a pour objectif de réduire et à terme d'éliminer complètement les substances qui réduisent la couche d'ozone. Il a été signé par 24 pays et par la Communauté économique européenne le 16 septembre 1987 dans la ville de Montréal, au Canada, et est entré en vigueur le 1er janvier 1989. Entre 1987 et 2010, le Protocole a permis d'éliminer l'équivalent de plus de 135 milliards de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone tout en ayant des effets bénéfiques pour la santé (moindre augmentation de l'exposition aux UV, abandon progressif du pesticide bromure de méthyle) et pour le climat (beaucoup de gaz destructeurs d'ozone sont aussi de puissants gaz à effet de serre. En 2003, Kofii Annan, alors Secrétaire général de l'ONU, a conféré une reconnaissance politique au Protocole, en déclarant qu'il était peut-être l'accord environnemental le plus constructif jusqu'à présent.

Le Protocole de Montréal, bien que ce ne soit pas son objectif premier, a donc permis de limiter la production de gaz à effet de serre. La protection de la couche d'ozone a également eu des effets vertueux sur la protection de la végétation et sur le « cycle du carbone ». Protégées des rayons ultraviolets et d'une augmentation encore plus importante des températures, les plantes ont pu davantage exercer leur rôle dans la photosynthèse et donc la limitation du réchauffement. Ce cercle vertueux du carbone aurait permis d'éviter, selon l'étude, « un regain de réchauffement à la surface du globe terrestre compris entre 0,5 et 1 degré ». Le défi pour l'humanité aurait donc été aujourd'hui encore plus important.

Le réchauffement climatique fait partie des plus gros défis que l'humanité doit affronter. La question environnementale est devenue la première préoccupation des Français fin 2019, selon une enquête Ipsos Sopra-Steria. Le dernier rapport du GIEC, et les événements climatiques hors normes qui se succèdent cette année peuvent avoir le même effet que la découverte du trou dans la couche d'ozone en 1985. Le Protocole climat a été signé, il s'agit des accords de Paris, il ne reste plus qu'à prendre les mesures nécessaires. Le protocole de Montréal est l'exemple sur lequel on doit fonder l'espoir d'un accord à la hauteur des enjeux pour l'humanité toute entière.

“L'extériorisation de la volonté comme volonté subjective ou morale est l'action.” Friedrich Hegel

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Lé tar mé pa tro tar pou in vré dévlopman

Mézami, la Rényon lé départman La franss dopi 1946. Sa i fé 75 zané é dopi tan-la ni mazine é ni mazine san fin in vré dévlopman pou La Rényon. Mèm in Rényon parèye ké sate nou néna dann nout rèv, san zamé arivé. Sinploman pars kan nou l'avé lokzyon nou la mal anbèke dann lo bon shomin pou trape noute Rényon nouvèl.

Mwin lé sirèsèrtin in pé i sava ankò akiz la klass politik « lokal » – inkonpétan, korompi, inkapab prann in bon linisyativ-pars d'après zot sé son fote si la pa gingn anbèke dann lo bon shomin shak foi nou l'avé in bon shomin pou pran é nou lamanké.

Poitàn si i sava rode bande réponsab pou vréman, mon tète a koupé, k'i fo pa rode azot issi shé nou, mé laba dann La franss-antouléka bande réponsab an promyé. Bande réponsab té bande gouvèrnman La franss gosh konm droite épi bande lobi kolonyal sansa néo.

Lé vré issi sir plass La Franss la trouv son bande konpliss k'i falé konpliss par raporte toute bande mové kou la fé konte lo pèp rényoné... konpliss la frode dann zéléksyon, la répréssion konte lo pèp rényoné épi son parti kominis rényoné, konpliss lo réjime néokolonyal, mé ki di konpliss i di pa réponsab an promyé konm noute parti la ékri dann son tèz 1959 (in dokiman a lir, a rolir, in lanaliz pou ède anou konprande La rényon tèl è i lé koméla).

Lé vré dann lo bande mové kou lo pèp la ankéssé, bande réponsab lété lokal édé kan l'avé bézoin par bande kass an fèr komandé dopi la préfektire souvan dé foi é ni pé di ossi, dousman pou pa fé dézord, par la zistiss La républik, in min anonime la mark dsi lo mir, zistiss makro.

Mé opliss i sava, opliss ni antrovoi noute kapassité pou dévlope noute péi, avèk bande rényoné bien kapabe konstrui zot péi. Laktyalité i porte azot dsi lo dovan la sène é nou lé fyèr d'zot, nou sar mèm plizanpli fyèr d'zot pars konm i di zot i mète La rényon anlèr.

Lé tar, mé lé pa tro tar pou in vré dévlopman noute péi.

Justin